



**HAL**  
open science

## Réalisations et projets en enseignement international et bilingue

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. Réalisations et projets en enseignement international et bilingue. L'enseignement international et bilingue. Quel plurilinguisme pour l'enfant européen ? , pp.23-26, 1993. <halshs-01527837>

**HAL Id: halshs-01527837**

**<https://shs.hal.science/halshs-01527837v1>**

Submitted on 25 May 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

## « RÉALISATIONS ET PROJETS EN ENSEIGNEMENT INTERNATIONAL ET BILINGUE »

Gérard-François DUMONT

*Recteur de l'Académie de Nice - Chancelier des Universités*

Avant d'approfondir la situation française en enseignement international et bilingue, il est intéressant de mettre en perspective les politiques linguistiques dans l'enseignement en Allemagne et en Espagne. Les analyses permettront in fine de proposer cinq remarques pour l'avenir.

### 1) La politique linguistique en Allemagne et en Espagne

A priori, nous pourrions penser que les situations dans ces deux pays, membres de l'Union Européenne, que sont l'Allemagne et l'Espagne, sont relativement semblables puisque ce sont tous les deux des Etats fédéraux. Or, ils apportent à la question de l'enseignement des langues, des points de vue différents.

Premier élément à considérer, l'Allemagne a décidé de faire de l'anglais la seconde langue obligatoire dans l'ensemble de l'enseignement secondaire. Cette décision a été prise par les Ministres de l'éducation des Länder allemands en 1970 et a été confirmée en 1990 au moment de la réunification, par les nouveaux Länder.

Deuxième élément, la place du français en Allemagne est plutôt en diminution et il diminue notamment au profit du latin. La politique linguistique de l'Allemagne est aussi différente de celle de l'Espagne dans la mesure où il n'y a pas de langue régionale en Allemagne, alors qu'en Espagne la politique linguistique prône le développement des langues régionales, en particulier dans six Communautés autonomes : la Galice, le Pays Basque, la Catalogne, le Pays Valencien, les Baléares et la Navarre dont une partie du territoire est concernée par l'enseignement du basque.

En Espagne aujourd'hui, il y a donc deux caractéristiques : le développement des langues régionales dans les six Communautés citées, et la rivalité entre la langue anglaise et la langue française, avec un recul absolument considérable du français et une montée de

l'anglais qui est devenu nettement majoritaire au détriment du français.

L'enseignement des langues a une approche culturelle assez différente en Allemagne et en Espagne. A cela s'ajoute une réponse d'organisation également différente. En Allemagne, il n'y a pas de Ministère de l'Education Nationale au niveau fédéral, ce sont les Ministères de l'Education des seize Länder qui ont passé des accords pour reconnaître un minimum d'enseignement commun à chaque Land et c'est dans le cadre de ces accords que l'anglais a été privilégié.

En revanche, l'organisation en Espagne comporte moins d'éléments d'uniformité. Chaque Communauté autonome organise, comme elle le souhaite, son système d'enseignement.

L'Espagne, depuis les années 1980, se caractérise par le développement des langues régionales. Dans un premier temps, la langue régionale était traitée en quelque sorte comme une seconde langue, à raison de trois ou quatre heures par semaine. De plus en plus, dans un deuxième temps, la langue régionale est traitée comme la langue première, même si ceci est partiellement contrarié par les flux démographiques. C'est le cas par exemple en Catalogne, qui attire beaucoup d'Espagnols non Catalans, dont l'origine linguistique n'est évidemment pas le catalan, puisqu'ils viennent notamment d'Andalousie ou d'Extremadure.

Quant à l'Allemagne, la réflexion actuelle porte sur le trilinguisme. Le bilinguisme est en fait installé avec l'allemand et l'anglais, mais il y a une réflexion pour que plus d'enfants accèdent à un trilinguisme. On s'interroge comment susciter une attirance plus grande des populations vers d'autres langues que l'allemand et l'anglais.

La connaissance des situations de l'Espagne et de l'Allemagne montre que les réalisations de ces pays sont beaucoup moins diversifiées que ce que l'on peut

constater en France. D'autant que la France a multiplié les réalisations ces dernières années.

## **2) Les raisons d'un foisonnement d'initiatives en France**

Comment expliquer l'importance du développement des réalisations en France ?

Il y a d'abord un certain nombre de particularités frontalières qui encouragent le développement du bilinguisme. Le cas de l'Alsace est évident et il y a d'autres exemples comme dans les régions frontalières avec l'Italie. Ainsi, la frontière actuelle entre la France et l'Italie dans le département des Alpes-Maritimes ne date que de 1947 avec le rattachement des communes de Tende et de La Brigue le 16 septembre 1947, en application du traité de Paris du 10 février 1947.

Deuxième élément, le développement de l'enseignement international résulte de l'importance des initiatives prises localement et du développement du travail en partenariat. Des initiatives sont prises dans les académies par des Recteurs qui ont la possibilité soit de développer, soit de créer sous leur autorité des sections européennes, soit de signer un certain nombre de conventions avec des pays étrangers qui permettant le développement de l'enseignement international. D'autres initiatives sont prises par des Collectivités Territoriales (Communes, Conseils généraux, Conseils régionaux), souvent avec appui des Recteurs. Des soutiens ou des encouragements sont apportés aux initiatives précédentes par des Chambres de Commerce et d'Industrie, par des Chambres de Métiers.

Toutes ces initiatives sont parfois appuyées par des entreprises qui apportent des moyens humains et logistiques à l'enseignement international en offrant des bâtiments, des subventions de fonctionnement ou même parfois en offrant des professeurs d'enseignement international.

Un troisième levier du foisonnement d'initiatives tient à la situation économique et en particulier au souci de pouvoir accueillir l'implantation d'entreprises étrangères. Par exemple, Disneyland Paris a donné des moyens pour encourager l'instauration d'un enseignement international pour les enfants de ses cadres et de l'ensemble de son personnel, à proximité de Disneyland Paris, dans une aire géographique où cet enseignement n'existait pas. Cette décision a connu une première application dans l'école primaire et aujourd'hui les projets progressent dans l'enseignement se-

condaire, en liaison avec la ville de Meaux et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Meaux.

Le souci d'accueillir des entreprises étrangères conduit à offrir aux enfants des cadres expatriés un enseignement international. Cette démarche est économiquement nécessaire. Par exemple, c'est une des premières questions qui a été posée par Motorola lorsque cette société a envisagé une implantation dans le Sud de l'Ile-de-France. De la même façon, en Seine-et-Marne, des questions semblables ont été posées par Honda ou par Sthil. Le simple énoncé des noms de ces entreprises indique la diversité de l'enseignement international sollicité : le japonais, l'allemand, et pas seulement l'anglais.

En outre, la nécessité de plus en plus grande, pour un certain nombre de professionnels et notamment de cadres supérieurs, d'envisager une carrière internationale, entraîne une demande croissante pour l'enseignement international. A cela s'ajoute la création de technopôles, ou de projets de technopôles, comme celui de la plate-forme de Champagne qui se traduit par des implantations internationales. D'où également une demande croissante d'enseignement international. Cette demande croissante a encouragé le foisonnement d'initiatives en France depuis la seconde guerre mondiale, et plus encore au cours de ces dernières années.

## **3) La diversité de l'offre linguistique en France**

Une formule - déjà ancienne - est celle des sections internationales. Une section internationale est une section qui a un public international, qui dispose d'un corps enseignant comprenant des professeurs étrangers, dont le cursus est précisé, et dont les résultats sont validés par une option internationale du baccalauréat.

Ces sections internationales ont été définies depuis 1981 par des textes extrêmement précis. En fait, ces sections internationales concernent un public précis : les enfants d'étrangers, les enfants de binationaux et les enfants de parents ayant séjourné dans un pays étranger, ce qui empêche généralement de satisfaire le souhait d'autres parents de voir leurs enfants également accueillis dans les sections internationales.

Il faut rappeler qu'il n'y a pas, en Europe, d'équivalent à cet enseignement international existant en France.

Deuxième initiative, les sections bilingues qui débutent dans les années 1970. Ces sections se traduisent par un certain nombre de réalisations, mais ont été en quelque sorte doublées depuis 1992, par le développement très fort des sections européennes. On évalue aujourd'hui les sections européennes à environ mille, ce qui représente environ quarante mille élèves. Les sections européennes concernent pour 44% l'anglais, 36% l'allemand et 10% l'espagnol, avec un complément de plusieurs autres langues.

Les sections européennes doivent donc être bien différenciées des sections internationales : elles concernent un public français, elles ont un corps professoral issu du système français, elles offrent un cursus français correspondant au cursus général, mais il y a validation par une mention au baccalauréat de section européenne par les autorités de l'Éducation Nationale.

Ces sections européennes, qui ont connu un grand développement, ont aidé à une réflexion sur le développement de l'initiation aux langues étrangères dans l'école primaire qui s'est développé depuis 1995 à une vitesse tout à fait considérable, grâce aux gisements d'enseignants susceptibles de satisfaire ce besoin.

Malgré l'importance de toutes ces initiatives, il n'y a pas à proprement parlé d'école européenne en France, même si des projets avaient été évoqués à une certaine époque à Lyon ou à Strasbourg. Ceci résulte du fait qu'il n'y a pas d'institution européenne, aujourd'hui, correspondant à la prise en charge de ce genre d'école.

La situation française se caractérise en outre par la diversité des langues qui est proposée par l'éducation nationale. Même si la place de l'anglais est prioritaire, la force de la France est de pouvoir proposer plus de vingt langues vivantes au Baccalauréat.

Proposons en conclusion, quelques remarques.

#### **4) Cinq remarques pour l'avenir**

Premièrement, le panorama ci-dessus est évidemment incomplet et le Recteur de l'Académie de Nice a été très discret sur les multiples initiatives qu'il développe dans sa propre Académie (1). Il y a une diversité des approches selon les pays européens et en même temps un objectif commun consistant à augmenter le bilinguisme, voir le multilinguisme. Néanmoins

cet effort vers le multilinguisme suppose d'avancer encore davantage.

Deuxièmement, d'un point de vue quantitatif, il faut bien constater que l'enseignement international, aujourd'hui, quelle que soit son importance, est insuffisant par rapport à la demande formulée par les populations. Partout où il y en a, et plus encore où il n'y en a pas, l'insuffisance de capacité est fortement ressentie, ce qui conduit à le considérer comme élitiste, alors qu'il ne l'est pas forcément socialement, compte tenu de la composition sociologique de telle ou telle section.

D'un point de vue qualitatif, il est évident qu'un certain nombre de ces initiatives n'a pu se faire que grâce à une autonomie accrue des établissements et des équipes pédagogiques. Cela montre que le droit d'initiative et d'autonomie doit être développé pour aller d'avantage vers le pluringuisme.

Troisième remarque, très importante, c'est une véritable question mal résolue : la continuité du primaire vers le secondaire et du secondaire vers le supérieur. Nombre de progrès restent à faire.

Quatrième remarque, la formation des enseignants suppose, pour pouvoir répondre à l'école du XXIème siècle, des enseignants qui pratiquent d'avantage l'interdisciplinarité, ce qui est le cas déjà de certains d'entre eux. Mais ce n'est pas forcément reconnu par des statuts, qui ont besoin de s'adapter à ces évolutions. En outre, la croissance des enseignements bilingues suppose une meilleure prise en compte de ces besoins dans la formation des enseignants (Instituts Universitaires de Formation des Maîtres et Missions de Formation des Enseignants).

Enfin cinquième remarque, l'enseignement international et multilingue nécessite, pour prospérer, le développement des possibilités d'échange des enseignants entre les pays pour des durées variables. A cet égard, il est nécessaire et souhaitable d'introduire beaucoup de souplesse dans les différentes réglementations, pour arriver à mieux réaliser ces échanges indispensables d'enseignants entre les pays d'Europe.

Il n'est pas inutile de rappeler la déclaration du Général de Gaulle dans sa conférence de presse du 15 mai 1962 : « Dante, Goethe, Chateaubriand, appartiennent à toute l'Europe, dans la mesure même où ils étaient respectivement et éminemment italien, allemand et français. Ils n'auraient pas beaucoup servi l'Europe s'ils avaient été apatrides et s'ils avaient pensé, écrit,

en quelque « espéranto » ou « volapük » intégrés. Cette déclaration montre que l'avenir n'est pas dans la création d'un sabir européen, mais bien au contraire, dans un multilinguisme.

Ce multilinguisme a beaucoup avancé en France ces dernières années. Manifestement, il y a beaucoup plus d'enfants concernés par l'enseignement plurilingue. L'enseignement plurilingue, qui était encore relativement marginal et ne touchait qu'un pourcentage extrêmement faible de la population il y a cinq ou six ans, concerne désormais une partie importante des élèves.

Ce développement a pu se faire grâce à la création des sections européennes, grâce à la déconcentration qui a donné plus de marge et de souplesse aux Académies, et grâce à la décentralisation qui a permis de motiver les collectivités territoriales et les acteurs régionaux.

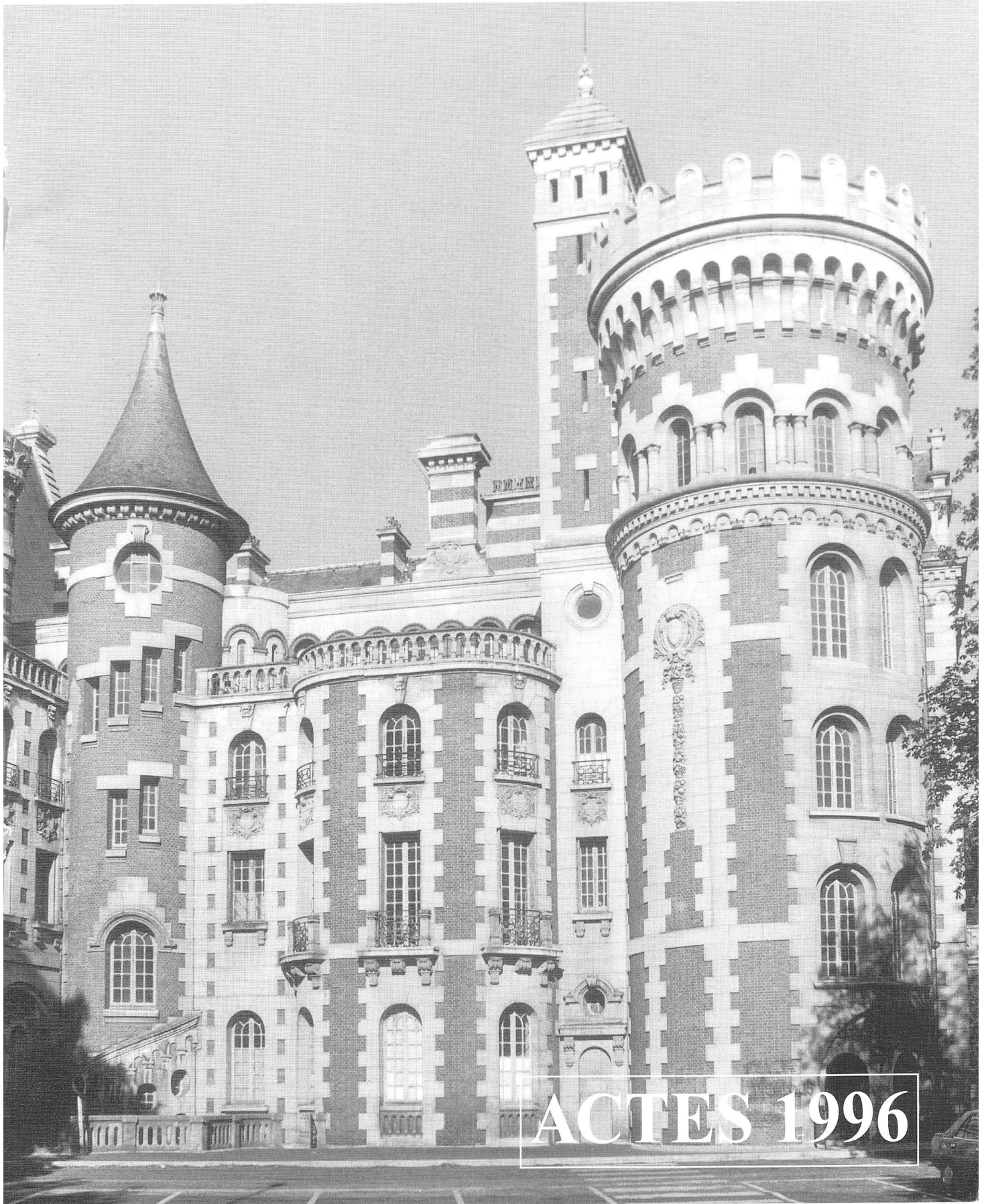
Il s'agit aujourd'hui de continuer dans ce bon sens pour que l'enseignement se renforce dans sa mission bilingue, se développe dans une approche trilingue, et touche l'universalité de la population scolaire et universitaire.

(1) Cf Gérard-François DUMONT, « La Coopération transfrontalière, vecteur de la fraternité » Colloque de l'Institut du Droit de la paix et du développement, Nice, octobre 1996.



4ème COLLOQUE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE  
18 et 19 Octobre 1996

L'ENSEIGNEMENT INTERNATIONAL  
ET BILINGUE  
Quel plurilinguisme pour l'enfant européen ?



ACTES 1996